

Paris, le 11 juin 2003

Communiqué de presse

Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. réuni le 10 juin 2003, a pris acte avec satisfaction des résultats définitifs de l'offre publique amicale visant les actions de la société Crédit Lyonnais, initiée conjointement par Crédit Agricole S.A. et SACAM Développement. Ces résultats constituent un large succès tant en ce qui concerne le nombre total de titres apportés à l'offre, que la répartition des ordres entre les différentes offres. Ainsi, 282 496 853 actions Crédit Lyonnais ont été apportées à l'offre, conférant aux co-initiateurs une participation représentant 97,45% du capital et des droits de vote du Crédit Lyonnais au 5 juin 2003.

Crédit Agricole S.A. procèdera à l'émission de 353 285 738 actions nouvelles en rémunération des actions apportées à l'offre mixte principale et à l'offre d'échange subsidiaire, le capital social de Crédit Agricole S.A. étant porté à la somme de 3.976.486.911 euros divisé en 1.325.495.637 actions de 3 euros de valeur nominale chacune.

Les actions Crédit Lyonnais acquises par les co-initiateurs dans le cadre de l'offre seront réparties de la manière suivante :

- 265 184 364 actions pour Crédit Agricole S.A., représentant, au 5 juin 2003, 92,55% du capital et des droits de vote du Crédit Lyonnais (compte tenu des actions détenues directement et indirectement par Crédit Agricole S.A. préalablement à l'offre publique);
- 17 312 489 actions pour SACAM Développement, représentant, au 5 juin 2003, 4,90% du capital et des droits de vote du Crédit Lyonnais.

La répartition du financement en numéraire de l'offre s'établira en conséquence, conformément aux termes de la convention passée entre les co-initiateurs le 15 décembre 2002, de la manière suivante :

- SACAM Développement financera l'offre à hauteur d'un montant égal au nombre d'actions Crédit Lyonnais acquises par elle à l'issue de l'offre multiplié par 56 euros, soit 969 499 384 euros ;
- le solde sera à la charge de Crédit Agricole S.A.

Au vu de ces résultats, le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. et SACAM Développement ont décidé de ne pas rouvrir l'offre et de déposer prochainement auprès du Conseil des Marchés Financiers un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant le solde des actions du Crédit Lyonnais détenues par des tiers. Les conditions de cette offre sont en cours de détermination et seront soumises, conformément à la réglementation, à l'appréciation d'un expert indépendant et à celle du Conseil des marchés financiers dans le cadre de sa décision de recevabilité de l'offre.

L'intégralité du dividende mis en distribution par Crédit Agricole S.A. au titre de l'exercice 2002, à savoir 0,55 euro par action (hors avoir fiscal), sera versée le jour du règlement-livraison de l'offre, soit le 19 juin 2003, ce dividende étant versé aux actions Crédit Agricole S.A. existantes ainsi qu'aux actions nouvelles qui seront remises lors du règlement livraison de l'offre.

Le Conseil d'Administration a confirmé par ailleurs le lancement, dans les prochains jours, d'une augmentation de capital réservée aux salariés du nouveau Groupe. Cette opération marque la volonté d'associer l'ensemble des collaborateurs à la construction du nouveau Groupe qui naîtra du rapprochement avec le Crédit Lyonnais. Elle marque aussi l'attachement des dirigeants du Groupe à la promotion de l'actionnariat salarié.

Crédit Agricole S.A.

Contacts Presse

Marie-Aude Dubanchet

 01 43 23 59 44

Relations investisseurs

Emmanuelle Yannakis

 01 43 23 40 42